
Adresse par les maires, officiers municipaux et notables, et aux habitants de Saint-Chamond annonçant l'épuration du fanatisme et l'envoi des dépouilles de l'église, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse par les maires, officiers municipaux et notables, et aux habitants de Saint-Chamond annonçant l'épuration du fanatisme et l'envoi des dépouilles de l'église, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 389-390;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37585_t1_0389_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

étouffé, le droit d'élever des orgueilleux dans les familles est anéanti, la dette se régénère, le dédale des finances est ouvert, toutes les complications disparaissent devant les formes simples, devant la vérité, l'unité, l'égalité, les temps de la République se séparent entièrement des temps d'intolérance, de tyrannie de l'ancien temps; la croûte des préjugés se détache, l'homme se reconnaît, l'édifice de la raison s'élève, la nature va rire du retour de ses enfants vers elle.

« Montagne sainte, représentants toujours fidèles au peuple! ils te sont dus tous ces bienfaits. Gloire à toi, et éternelle reconnaissance dans tous les cœurs républicains. Achève ton ouvrage, ne nous abandonne pas qu'il ne soit parfaitement consolidé, que les rois n'aient reconnu leur sottise et les peuples tes bienfaits. Ton énergie brûlante, ta vigilance étonnante enflamment tous les cœurs républicains, bientôt tu jouiras du succès de tes immenses travaux, et les Alpes du district de Digne n'auront pas été les derniers à suivre avec intrépidité les mouvements rapides que tu donnes à l'affermissement de la République, leur sang servira à en cimenter l'édifice: déjà, sous les murs de l'infâme Toulon, nos jeunes gens, à peine formés en compagnies, sans expérience des armes, se sont battus avec le perfide anglais, et les prisonniers qu'ils ont fait attestent leur courage et leur patriotisme. Un nouveau bataillon est en marche pour sa destination et tous brûlent de se venger de la perfidie.

« Tonne, frappe, il est temps! la liberté ou la mort!

« Les administrateurs du district de Digne,

« GUIBERT, cadet; STARD; CLAPIER; BRANY, président; LEYDET; CASTELLAN, procureur syndic; YTARD, secrétaire. »

Le procureur général syndic du département de l'Aude annonce que partout, dans ce département, les biens des émigrés se vendent le double, le triple et même le quadruple de leur estimation. Tous lots ont été vendus 500,000 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de liquidation. (1).

Suit un extrait de la lettre du procureur syndic du département de l'Aude, d'après le Bulletin de la Convention (2).

« Le procureur général syndic du département de l'Aude écrit que, malgré que l'ennemi soit aux portes de ce département, les ventes des biens d'émigrés s'élèvent au double, au triple et au quadruple de l'estimation.

« Le ci-devant domaine de Jouarre, estimé 160,000 livres, affermé sauf la dime, 8,000 livres, a été adjugé 404,000 livres.

« La métairie, dite de Saint-Jean, estimée 32,000 livres, a été adjugée pour 80,000 livres.

« La métairie de Doctouirre, estimée 2,080 livres, a été vendue 16,080 livres. »

Les maires, officiers municipaux, notables réunis à la presque totalité des habitants des deux sexes de Saint-Chamond annoncent que l'éclat de la raison a dissipé les ténèbres que le fanatisme avait enfantées. « La gloire en est, disent-ils, tout entière à la sagesse de la Convention; c'est la lecture de ses décrets qui fait triompher la raison dans tous les lieux qui avoisinent Saint-Chamond. » Ils vont envoyer au creuset national les dépouilles de leurs ci-devant églises.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des maire, officiers municipaux et habitants de Saint-Chamond (2).

Aux citoyens représentant le peuple français à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Après avoir parcouru tout le cercle des plus affreuses calamités durant l'espace de dix-huit siècles d'une oppression sacerdotale, il était bien temps d'en trouver le terme dans l'excès de nos propres malheurs; si à cette heure, en effet, nous ouvrons les fastes de l'histoire, nos larmes en baigneraient les pages à la lecture de tant d'outrages faits à l'humanité par ces mêmes prêtres qui se disaient les interprètes d'un dieu de vérité; les gémissements et les pleurs furent l'unique consolation de nos ancêtres, ils seraient encore la nôtre si, mieux instruits que les générations passées, nous n'eussions renversé le tabernacle et l'autel qui nourrissaient chaque jour leur cupidité sacrilège mais notre espérance n'a point été trompée, l'ignorance se trouve arrêtée dans sa course rapide et subitement terrassée par nos mains victorieuses. Une doctrine pure et naturelle va prendre la place d'une illusion mensongère et désormais l'homme adorera la divinité comme il le faisait dans sa première origine. Cependant il faut l'avouer, citoyens représentants, l'abjuration de nos anciennes erreurs, la superstition confondue, la vérité rappelée, malgré l'adversité d'opinions qui régnait dans un si vaste empire, devenait une merveille difficile à concevoir, il fallait votre sagesse et votre prudence pour en rendre l'exécution aussi prompte que facile.

« A présent nous serait-il permis de considérer un moment les lieux où s'est opéré ce prodige? D'abord l'on nomme Paris et en le nommant la surprise cesse au regard curieux qui la cherche; cette ville est le centre des lumières, elle en reçoit les premiers rayons de la Convention nationale; Saint-Chamond, au contraire, est à une distance bien éloignée de cette chaleur bienfaisante; aussi apparaît-il plus surprenant que les églises y aient été fermées, ainsi que dans tout le canton, sans aucune plainte ni réclamations surtout de la part d'un sexe auquel on a toujours reproché quelque obstination dans sa conduite; cette soumission, cette docilité à suivre les lois, annoncent un peuple instruit et honore

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 122.

(2) Premier supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 122.

(2) Archives nationales, carton C 238, dossier 884, pièce 14.

infiniment les magistrats qui se sont trouvés chargés de lui donner ces instructions salutaires; il faut tout dire avec franchise, le citoyen Jamon et ses collègues nous ont beaucoup aidés dans cette tâche glorieuse, en ne prêchant que les maximes de la morale la plus pure; de son côté, le comité de surveillance n'a rien négligé à cet égard depuis son établissement, et nous lui devons de la reconnaissance.

« Si, dans cette occasion, nous nous sommes entretenus de nous-mêmes, citoyens représentants, c'est parce que la gloire vous en est due tout entière; nous avons puisé cette sublime philosophie dans la lecture de vos décrets, c'est dans leur interprétation sage et fidèle que nous avons trouvé les moyens qui nous étaient nécessaires pour faire triompher la raison dans tous les lieux qui nous avoisinent.

« Nous allons vous expédier de suite tout l'or et l'argenterie de notre commune et celle de notre canton, comme aussi les ornements et habits sacerdotaux galonnés et tissus d'or ou argent. Nous vous prions d'agréer cet envoi avec bonté, ainsi que les nouvelles assurances de notre haute estime pour vos vertus.

(Suivent 13 signatures.)

« Saint-Chamond, ce 18 frimaire, l'an II de la République, une, indivisible et démocratique. »

La Société populaire de Quinson annonce qu'elle a recueilli pour les défenseurs de la patrie 63 chemises, 107 serviettes, 24 draps et 7 nappes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Quinson (2).

« Quinson, le 4 frimaire, an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La Société populaire de cette commune, constamment animée de sentiments vraiment républicains, touchée d'humanité pour les défenseurs de la patrie, n'a pas attendu des ordres pour penser à les secourir dans leurs maladies ou leurs blessures.

« Dans le mois d'octobre dernier, elle prit un arrêté par acclamation portant nomination de deux commissaires pour inviter tous les zélés citoyens de la commune à faire des dons en linge. Son vœu n'a pas été trompé. Les habitants ont concouru avec empressement à cette œuvre de patriotisme, et les commissaires ont recueilli, des divers dons, 63 chemises, 107 serviettes, 24 draps de lit et 7 nappes.

« La Société n'a pas voulu laisser dans l'oubli cet acte généreux et fraternel des habitants de sa commune; elle a cru devoir en faire l'offrande à la Convention, persuadée qu'à elle seule appartient la destination de ces linges.

« Avec joie, citoyens représentants, nous vous attestons, et à toute la République, que les soldats qui ont passé par ici pour le camp de Toulon brûlent tous d'une ardeur inexprimable pour la destruction des traîtres de cette ville infâme; il est sensible à nos cœurs d'avoir été les témoins de leur enthousiasme et de vous en transmettre notre témoignage.

« Nous sommes fraternellement, citoyens représentants, les membres du comité de correspondance de la Société populaire de Quinson, département des Basses-Alpes.

« MAUVER, président; GILLY, secrétaire; ANDRÉ, secrétaire. »

La Société populaire de Poitiers félicite la Convention nationale sur ses travaux, et demande la suppression de tous les extraits de baptême et de mort qui portent des marques distinctives.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Poitiers (2).

« Frères Montagnards,

« Vous venez de recréer la nation par votre Constitution, et, nouveaux Prométhée, vous avez dérobé, je ne sais quel feu céleste qui l'anime et lui donne une nouvelle vie.

« Conservez-la dans cet état de vigueur et de santé; coupez, tranchez sans miséricorde tout ce qui, même dans l'éloignement, menace d'y porter atteinte.

« Ce n'est pas assez d'avoir extirpé le cœur de la féodalité, il faut en arracher jusqu'aux dernières racines, et par là nous défaire de toute crainte de le voir reparaître avant ou peu après sa guérison parfaite. Vous le savez, il s'était étendu dans toutes les parties de la vie civile depuis le berceau jusqu'à la tombe, comme si l'orgueil qui naissait avec un noble eût refusé de mourir avec lui.

« Point d'extraits de baptême, point d'extraits mortuaires qui conservent des traces de ces distinctions bizarres des personnes auxquelles vous avez substitué celles des talents et des vertus; et ces traces sont si bien suivies qu'il n'y a pas de ci-devant qui n'y puisse trouver la généalogie de sa famille jusqu'à la première génération.

« Cet abus monstrueux, dont vous présentez comme nous le danger, appelle à grands cris la hache de la réforme; dites, et que ces noms disparaissent des actes qui les contiennent; dites, et qu'ils deviennent une injure, que tous ceux qui en ont des extraits soient contraints de les déposer comme des lettres de noblesse et sous les mêmes peines; après avoir paralysé dans les mains de nos ennemis les moyens de nous détruire, étouffez dans leur cœur ce qui meurt le dernier dans le cœur des contre-révolutionnaires: l'espoir de réussir.

« Nous sommes, avec l'amour de la Répu-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 122.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 26.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 122.

(2) *Archives nationales*, carton F¹¹ 1703, dossier 1862.